

a été ouverte jeudi dernier, le 6 février. La principale partie du discours du trône est relative à la question des écoles. Elle constate que l'électorat a approuvé la politique du gouvernement.

M Finlay a été élu orateur. Il représente Killarney.

* * *

* * **Béatification.**—I — Le décret de béatification du vénérable Bernardin Realino, a été promulgué solennellement le 12 janvier. Le bienheureux Realino appartenait à la Compagnie de Jésus dans laquelle il est entré en 1564. Il avait alors 34 ans.

Il est né à Carpi, dans l'Emilie. Il a exercé l'apostolat à Naples. et ensuite pendant 42 ans à Lecce où il est mort.

Cette cause avait été introduite dans le dix-septième siècle.

II — Un autre décret a été aussi solennellement promulgué le 19 janvier. C'est le décret de béatification du vénérable Théophile de Corte. Il était Corse et il appartenait à l'ordre des Mineurs Franciscains. Il est né en 1676 et il est mort en 1740.

* * *

* * **Evêques.**—On lit dans l'*Univers* :

Sur l'avis de la Sacrée Congrégation de la Propagande et d'après le rapport du préfet de cette Congrégation, l'Eme cardinal Ledochowski, le Souverain Pontife vient d'approuver les nominations épiscopales suivantes qui vont être faites par Bref et qui seront ensuite comprises dans les actes du prochain Consistoire fixé, dit-on, aux environs de Pâques :

A l'évêché de Sioux-Falls, dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, le Rev. Thomas O'Gormann ;

A l'évêché de Port Augusta, en Australie, le Rév. Jacques Maker ;

Au poste de coadjuteur, avec future succession, de Mgr Léonard Mellano, archevêque de Virapoly, aux Indes-Orientales, le R. P. Bernard de Jésus, des Carmes déchaussés, de son nom séculier Philippe Arguenzonise.

* * *

* * **Index.**—Au nombre des ouvrages condamnés récemment par la Sacrée Congrégation de l'*Index* se trouvent les deux suivants :

La Cité Moderne.—Métaphysique de la Sociologie, par Jean Izoulet, professeur agrégé de philosophie au lycée Condorcet.

Catholicisme et Spiritisme par J. Jesupret, fils. Paris.

L'auteur de ce dernier ouvrage s'est soumis. *Laudabiliter se subjecit et opus reprobatil* dit le décret de l'*Index*.

* * *

* * **Elections municipales.**—Les élections pour le renouvellement du conseil municipal de la cité de Montréal ont eu lieu le 20 janvier et le 1er février. A la nomination, le 20 janvier, le maire et quinze échevins ont été élus sans opposition, Les onze autres échevins ont été élus le 1er février, jour de la votation.